

Dossier de presse
Le 8 octobre 2021

A l'occasion du 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, le Centre des monuments nationaux présente au Panthéon l'exposition produite par le ministère de la Justice

« Un combat capital – 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France »

Avec le soutien de la Direction de l'information légale et administrative (DILA - services du Premier ministre)

Du 8 octobre 2021 au 9 janvier 2022 au Panthéon



Contacts presse :

Pôle presse du CMN :

Marie Roy 01 44 61 21 86 presse@monuments-nationaux.fr

Pour retrouver l'ensemble des communiqués du CMN :

presse.monuments-nationaux.fr

www.monuments-nationaux.fr

Ministère de la Justice
Presse-justice@justice.gouv.fr
www.justice.gouv.fr

Dossier de presse

À l'occasion du 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, le Centre des monuments nationaux présente au Panthéon, du 8 octobre 2021 au 9 janvier 2022, l'exposition produite par le ministère de la Justice, avec le soutien de la Direction de l'information légale et administrative (services du Premier ministre), « Un combat capital – 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France ». Corine Koch et Emmanuelle François, commissaires de l'exposition, retracent les différentes étapes de l'abolition, de la fin de l'Ancien Régime au premier septennat de François Mitterrand jusqu'aux orientations actuelles pour l'abolition universelle. Portée à l'initiative du Président François Mitterrand par le garde des Sceaux Robert Badinter, l'une des figures emblématiques de cette cause, la loi portant abolition de la peine de mort en France a en effet été promulguée le 9 octobre 1981. Avancée fondamentale pour la République, elle s'inscrit dans un combat qui commence en Italie à la fin du XVIII^e siècle et se poursuit aujourd'hui à travers le monde.

Au cœur de la nef du Panthéon, le visiteur sera d'abord invité à suivre un parcours chronologique qui revient sur 200 ans de combat abolitionniste. De nombreux documents audiovisuels lui permettront ensuite d'appréhender le climat de tension qui régnait autour de la question de l'abolition dans les années 1970 : entretiens radiophoniques, débats ou journaux télévisés, chansons permettront de revivre les moments importants de ce combat fondamental. Une large place sera faite aux débats d'opinion et aux procès-clés de notre histoire récente. Enfin, l'exposition donnera à voir une représentation du monde qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de pays abolitionnistes.

Des documents d'archives concernant les procès Buffet - Bontems et Patrick Henry mais aussi l'affaire Christian Ranucci qui va jouer un rôle majeur dans le débat, permettront au visiteur de prendre la mesure de cette marche pour l'abolition dans laquelle se sont engagés de nombreux intellectuels, artistes, hommes politiques... au premier rang desquels François Mitterrand et Robert Badinter. Photos des procès, entretiens radiophoniques, extraits d'ouvrages, Unes de journaux, viendront enrichir cette partie. La scénographie conçue par Dany Gandon et Jean-Christophe Ponce de l'atelier Scénorama fait écho à l'hémicycle de l'Assemblée nationale, où les visiteurs, en lieu et place des députés, pourront voir et écouter des extraits de la captation vidéo du discours prononcé par Robert Badinter, ministre de la Justice, le 17 septembre 1981 et découvrir quelques feuillets de la deuxième version manuscrite de son projet de discours.

L'exposition s'achèvera par une représentation du monde montrant les différents pays abolitionnistes et ceux qui continuent d'appliquer la peine capitale. A travers le monde, de nombreuses organisations intergouvernementales, non gouvernementales, associations et membres de la société civile continuent de se mobiliser pour l'abolition universelle de la peine de mort. Plusieurs photos mettront en lumière ce combat toujours à l'œuvre.

Pour le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, « *commémorer le 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, c'est faire découvrir au grand public, notamment aux jeunes générations, le long cheminement qui a mené à l'une des plus grandes avancées démocratiques de notre pays. Ne pas l'oublier c'est s'assurer de son irréversibilité.* »

« *J'ai mené jusqu'à la guillotine un homme qui n'avait jamais tué. Quand je suis sorti de là, je me suis juré que je n'accepterais jamais plus une justice qui tue et... que tous ceux qui encourraient la peine de mort et me demanderaient de les défendre, je le ferais.* » Robert Badinter (Extrait de l'émission « Les Repères de l'histoire » - 7 octobre 2001)

La Direction de l'information légale et administrative (DILA) réalise un catalogue d'exposition : « **Un combat capital : 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France** » par Corine Koch - La Documentation française - 128 pages - 17 euros - ISBN : 978-2-11-157462-5 – Parution : 12 octobre 2021

Parcours de l'exposition

Le parcours chronologique de l'exposition retrace, à travers trois sections, les grandes étapes du combat pour l'abolition de la peine de mort jusqu'aux orientations actuelles en faveur de l'abolition universelle.

L'abolition : plus de 200 ans de combat

De la fin de l'Ancien Régime au premier septennat de François Mitterrand, le long chemin pour l'abolition de la peine capitale est fait d'atermoiements et de petites victoires. Il est aussi jalonné de figures célèbres ou anonymes, dont les voix continuent de résonner : Cesare Beccaria, Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, Victor Hugo, Flora Tristan, Jean Jaurès, Albert Camus, Albert Naud, Robert Badinter... qui feront l'objet de focus dans cette partie de l'exposition.

Dès le début de l'exposition, une frise chronologique relate les moments-clés et les percées abolitionnistes, de la fin de l'Ancien Régime jusqu'au premier septennat de François Mitterrand.

La première partie de cette section revient sur les éléments suivants : la mort comme marque d'un châtiment exemplaire pendant l'Ancien Régime, les débats pendant la Révolution française, l'atténuation du spectacle punitif de la Restauration à la Monarchie de Juillet. Dessins, estampes, portraits, Unes de journaux, citations illustrent cette section...

Tout au long du xixe siècle, la prise en compte de circonstances atténuantes et l'usage du droit de grâce contribuent à faire baisser le nombre d'exécutions capitales. La fin du siècle est marquée par des crises profondes mais une période de libertés et de progrès s'ouvre avec la III^e République.

Dès le début du xx^e siècle, un projet de loi est déposé. Malgré les nombreuses tentatives d'abrogation totale, c'est exclusivement « en matière politique » (les opposants au régime politique ne sont plus condamnés à mort) que l'abolition de la peine de mort a été votée en 1848. Le XX^e siècle porte donc l'espoir d'une abolition totale de la peine capitale. Dès le début de la présidence d'Armand Fallières, fervent abolitionniste, le président du Conseil, Georges Clemenceau, met le sujet à l'ordre du jour. Première étape, la commission du budget de la Chambre des députés vote la suppression des crédits destinés à la rémunération du bourreau et à l'entretien de la guillotine. Un projet de loi, déposé le 5 novembre 1906, sera discuté en 1908. Mais en 1907, l'émotion publique suscitée par l'affaire Soleilland empêche l'abolition d'aboutir.

Durant l'entre-deux-guerres, le nombre de condamnations et d'exécutions repart à la hausse. Pendant cette période, les rétentionnistes (i.e. les partisans de la peine de mort) persistent à brandir l'argument sécuritaire pour défendre le maintien de la peine capitale. Face à eux, des voix abolitionnistes continuent de s'élever.

Entre 1962 et 1981, des propositions de loi sont déposées sans résultat à plusieurs reprises par des députés de gauche comme de droite, notamment Eugène Claudius-Petit et Pierre Bas. Le 10 septembre 1977, Hamida Djandoubi est le dernier homme à être guillotiné.

Avec l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, l'abolition devient un véritable projet politique. Malgré le poids d'une opinion publique largement hostile, l'abolition de la peine de mort, portée par Robert Badinter, est promulguée le 9 octobre 1981.

La fin de cette première partie revient sur les origines de la guillotine, sa « vocation » égalitaire et ses nombreuses appellations durant près de deux siècles. Est également présenté l'exécuteur des arrêts criminels ou exécuteur des hautes œuvres, plus connu sous le nom de « bourreau », qui officie dès le Moyen Âge.



Exécution de Ravaillac, assassin d'Henri IV le 27 mai 1610. Anonyme, Graveur

La marche vers l'abolition



Vue de l'exposition, deuxième partie « La marche vers l'abolition » © David Blondin - CMN

La deuxième partie de l'exposition met en lumière plusieurs affaires qui vont contribuer à l'avancée du débat jusqu'à l'abolition de la peine de mort le 9 octobre 1981. De nombreux contenus audiovisuels seront proposés à l'écoute et permettront aux visiteurs de revivre les moments importants de ce combat : entretiens radiophoniques, débats ou journaux télévisés, chansons...

Au milieu des années 1970, l'atrocité de plusieurs crimes émeut l'opinion publique, encore favorable à la peine de mort. Les affaires Christian Ranucci et Patrick Henry vont avoir une importance majeure dans le débat sur l'abolition.

Pour Robert Badinter, à la fois enseignant et avocat, cette période est aussi celle de l'engagement socialiste. Les nombreux articles qu'il publie sur la misère des prisons ou le droit des victimes préfigurent les orientations qui seront celles du futur ministre de la Justice.

En 1971, l'affaire Bontems agit comme un véritable déclencheur dans son combat pour l'abolition. Les faits, la défense, la condamnation des deux accusés sont relatés dans l'exposition.

« J'ai mené jusqu'à la guillotine un homme qui n'avait jamais tué. Quand je suis sorti de là, je me suis juré que je n'accepterais jamais plus une justice qui tue. » Robert Badinter, *Les Repères de l'histoire*, France 5, 7 octobre 2001

En 1977, le verdict prononcé à l'occasion d'un autre procès, celui de Patrick Henry, relance l'opposition entre abolitionnistes et partisans de la peine de mort. Dans une tribune publiée au journal *Le Monde*, le magistrat Maurice Aydalot (1905-1996) résume le débat qui se joue à l'issue du procès :

« Ce n'est pas seulement un assassin que les jurés ont condamné en tenant compte des faits ou de sa personnalité, c'est la peine de mort qu'ils ont d'abord jugée. Voilà la grande leçon de ce verdict. C'est pourquoi nous n'avons plus le droit de maintenir la peine capitale dans nos codes. La vie ou la mort ne se joue pas aux dés. Qu'un homme soit demain condamné à la peine capitale... Pourrions-nous dormir ce soir-là ? » Extrait de la tribune « De la vie ou de la mort », par Maurice Aydalot, *Le Monde*, 27 janvier 1977

Plusieurs instances ou personnalités prennent position pour l'abolition : la Commission sociale de l'épiscopat français, la Fédération protestante de France, le grand rabbin de France, Amnesty International, le Syndicat de la magistrature...

Le 11 avril 1974, le président Valéry Giscard d'Estaing évoque aussi son « aversion profonde pour la peine de mort ». Malgré cela, la peine capitale est maintenue dans la loi.

Plusieurs propositions de loi sont pourtant déposées, notamment celle du député Pierre Bas qui demande en un article unique l'abolition de la peine de mort, le 11 mai 1978.

Entre les mois de novembre 1977 et mars 1980, Robert Badinter évite la peine capitale à Michel Bodin, Mohamed Yahiaoui, Michel Rousseau, Jean Portais et Norbert Garceau. La dernière exécution en France, celle d'Hamida Djandoubi, a lieu le 10 septembre 1977.



« Ranucci décapité : le crime de l'Etat »
Libération, Une du 29 juillet 1976

Pendant la campagne présidentielle de mars 1981, Valéry Giscard d'Estaing confirme qu'il est nécessaire de maintenir la peine capitale. **François Mitterrand**, lui, inscrit l'abolition dans son programme. C'est la proposition 53.

Le 23 juin 1981, le président de la République, **François Mitterrand**, nomme Robert Badinter au poste de garde des Sceaux, ministre de la Justice, au sein du deuxième gouvernement Pierre Mauroy. Depuis le début de l'année, le nombre de condamnations à mort est reparti à la hausse. Le garde des Sceaux présente son projet de loi devant l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981. Sur 486 votants, on enregistre 480 suffrages exprimés, 363 voix pour l'adoption de la loi, 117 contre.

Le 30 septembre, le Sénat adopte le texte par 161 voix contre 126. La loi n° 81-908 portant abolition de la peine de mort est promulguée le 9 octobre 1981.



Vue de l'exposition. Loi portant abolition de la peine de mort, 9 octobre 1981. Collection privée © David Blondin - CMN

Vers l'abolition universelle

L'exposition se clôturera par une grande carte du monde figurant les pays abolitionnistes, les pays abolitionnistes depuis 2010, ceux qui observent un moratoire suite à une décision des autorités ou de fait depuis au moins 10 ans, ceux qui observent un moratoire suite aux recours déposés contre l'injection létale et ceux qui continuent d'appliquer la peine de mort.

A travers le monde, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, associations, membres de la société civile se mobilisent pour l'abolition universelle de la peine de mort.

Adopté et proclamé en décembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies (ONU), le Deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques est entré en vigueur le 11 juillet 1991. Ratifié par plus de 85 États, dont la France, ce traité international majeur vise à abolir la peine de mort.

En décembre 2007, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une première résolution appelant les États appliquant la peine de mort à instaurer un moratoire sur les exécutions. Cette résolution est présentée tous les deux ans par un groupe d'États, dont la France. Lors de sa dernière présentation en décembre 2020, elle a été adoptée par un nombre historique de 123 États. Depuis 2007, l'adoption de cette résolution permet aux acteurs abolitionnistes de mener une vaste action de sensibilisation et d'ouvrir des débats jusqu'alors inexistantes au plan international.

Sont enfin présentées quatre entités actives pour l'abolition de la peine de mort (la Commission internationale contre la peine de mort (ICDP), Amnesty International, Ensemble contre la peine de mort (ECPM), la Coalition mondiale contre la peine de mort) et trois défenseures des droits (Narges Mohammadi, Susan Kigula et Tseudevdamba Oyungerel).



Vue de l'exposition. Troisième partie « Vers l'abolition universelle ». © David Blondin - CMN

Une scénographie originale au cœur de la nef du Panthéon

Conçue par Dany Gandon et Jean-Christophe Ponce de l'atelier Scénorama, la scénographie fait écho à l'hémicycle de l'Assemblée nationale, où les visiteurs, en lieu et place des députés, pourront voir et écouter des extraits de la captation vidéo du discours prononcé par Robert Badinter, ministre de la Justice, le 17 septembre 1981 et découvrir quelques feuillets de la deuxième version manuscrite de son projet de discours ainsi que quelques feuillets annotés du discours présenté devant le Sénat.



Vue de l'exposition. Troisième partie « Vers l'abolition universelle ». © David Blondin - CMN

Autour de l'exposition

Livret

Pendant toute la durée de l'exposition, un livret pour un parcours autonome en famille est disponible gratuitement en téléchargement sur [le site du Panthéon](#).

A travers des énigmes, les familles pourront découvrir les œuvres de l'exposition, le monument et les hommes et femmes illustrent qui y sont inhumés.

A partir de 11 ans

Conférences et tables rondes

Mercredi 13 octobre 2021

à 19h

**Les victimes collatérales
de la peine de mort :
familles, professionnels,
sociétés**

En partenariat avec le
Barreau de Paris

Seront abordés lors de cette
table-ronde les spécificités
de la défense d'une
personne passible de la
peine de mort et ses
conséquences pour ceux qui
sont y confrontés
concrètement : les proches
des condamnés, mais aussi
les jurés, les avocats, les
gardiens, les procureurs...

Avec :

Geneviève Donadini,
ancienne juré d'assises dans
l'affaire Christian Ranucci
Eric Mirguet, Directeur du
Pôle Programme &
Plaidoyer de l'ACAT

Nabil Boudi, avocat au
barreau de Paris, en charge
de la défense de français
condamnés à mort

Modérateur : Edmond
Claude Frety, membre du
Conseil de l'Ordre du
Barreau de Paris, en charge
des droits humains.

Samedi 16 octobre 2021 à 19h30

**La peine de mort et le combat des avocats en France et dans
la Francophonie**

En partenariat avec le CNB (Conseil national des barreaux)

Avec :

Jérôme Gavaudan, président du CNB (Conseil national des
barreaux)

Joseph Fifamè Djogbénou, ancien garde des Sceaux du Bénin,
professeur de droit, avocat, actuel président de la cour
constitutionnelle du Bénin

Coco Kayudi, Bâtonnier de Kinshasa Matete

Sandrine Dacga, avocate camerounaise

Mercredi 20 octobre 2021 à 19h

La peine de mort à l'œuvre avant l'abolition

Réunissant historiens, politistes et juristes, cette table-ronde
mettra en lumière la façon dont la peine de mort, certes remise
en cause depuis la Révolution, a fonctionné de manière ordinaire
pendant deux siècles avant la loi d'abolition de 1981. Elle est
légitimée mais aussi discutée dans son fonctionnement et sa mise
en scène par les acteurs politiques et médiatiques, tandis que sa
mise en œuvre mobilise différents services et administrations,
depuis les cours d'assises jusqu'à l'exécuteur.

Mercredi 27 octobre 2021 à 19h

« La peine de mort n'est pas un droit » Cesare Beccaria

Avec :

Philippe Audegean, professeur de philosophie (Sorbonne
Université)

Michel Porret, professeur honoraire d'histoire moderne
(Université de Genève)

Xavier Tabet, professeur en études italiennes (Université Paris
VIII)

Accès gratuit sur réservation sur www.paris-pantheon.fr

Théâtre et lectures

Vendredi 29 octobre à 20h

Samedi 30 octobre à 20h

Les Grands Entretiens du XX^e siècle: Robert Badinter et Simone Veil

Par la Compagnie Les Oiseaux de la Tempête

Sur scène, deux comédiens incarnent un penseur et une penseuse qui se prêtent au jeu de l'interview avec un journaliste. Pour parler de littérature bien sûr, de politique très certainement, d'engagement, mais aussi des petites choses de leur existence qui font la saveur de ces face-à-face où se dévoile l'humain derrière l'œuvre.

Jeudi 14 octobre 2021 à 19h

Le dernier jour d'un(e) condamné(e)

Par la Compagnie l'Embellie Turquoise

Adaptation, interprétation : Lucilla Sevastiani

A quelques heures de son exécution, une condamnée à mort entreprend de rédiger ses mémoires. Recluse dans sa cellule, elle se met à écrire ses pensées angoissées, ses vains espoirs, ses souvenirs heureux à jamais disparus, son désespoir face à l'horreur de la guillotine.

A partir des visites qu'elle reçoit et des images qu'elle hallucine, la condamnée nous relate son procès, ses conditions de détention et ses réflexions angoissées.

Accès gratuit sur réservation sur www.paris-pantheon.fr (dans la limite des places disponibles)

Samedis 16, 23 octobre, 06 novembre à 14h30 et 16h30

Les chemins de l'abolition

En partenariat avec EDT 91, Ecole Départementale de Théâtre

Lecture de textes, classiques et contemporains, par quatorze élèves comédien(ne)s.

Sans supplément au droit d'entrée

Sans réservation

Témoignages

Dimanche 10 octobre 2021 de 15h30 à 16h30

Témoignages de femmes dans le cadre de la Journée mondiale contre la peine de mort

En partenariat avec ECPM (Ensemble contre la peine de mort) et le Barreau de Paris.

Cette année, la Journée mondiale contre la peine de mort met en lumière les conséquences de la peine capitale sur les femmes.

Avec :

Aminata Niakaté, Présidente d'ECPM

Laurence Krief, secrétaire de la Commission internationale du Barreau de Paris et les témoignages de :

Suzan Kigula , Ancienne condamnée à mort, Ouganda

Sandrine Ageorges-Skinner, membre du Conseil d'Administration d'ECPM, épouse de Hank Skinner, condamné à mort dans l'état du Texas aux Etats-Unis.

Sans réservation / sans supplément au droit d'entrée

Dimanche 17 octobre 2021 de 15h30 à 16h30

Témoignage de Mohamed Mkhaitir, ancien condamné à mort en Mauritanie. Libéré en août 2019, il est désormais réfugié politique en France.

Avec :

Julia Bourbon Fernandez, coordinatrice MONA, ECPM.

Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir

François Croquette, ancien ambassadeur de France pour les droits de l'homme.

Diplomate de carrière, François Croquette fut ambassadeur de France pour les droits de l'homme de 2017 à 2020. A ce titre, il fut l'un des grands témoins de la mobilisation internationale qui s'est développée pour la libération de Mohamed Mkhaitir.

Monza, Artiste, musicien et producteur Mauritanien

Sans réservation / sans supplément au droit d'entrée

Musique

Mardi 26 octobre 2021 à 20h (ouverture des portes à 19h30)

Concert

Avec le Chœur Symphonique International, artiste de l'UNESCO pour la paix

Présentation d'une création originale composée spécialement pour cet événement par huit compositeurs venant des cinq

continents : Smaïl Benhouhou / Mohamed Mahiout (Algérie), Anne Cawrse / Pater Goldsworthy (Australie), - Eric Ewazen / Edgar Guest (Etats-Unis d'Amérique), Lokua Kanza (RDC), Nikita Sorokine / d'Anna Akhmatova (Russie), Yumiko YOKOI (Japon), Eric Zammuto / Victor Hugo (France), Icli Zitella / Miguel Hernandez (Venezuela).

Accès gratuit sur réservation sur www.paris-pantheon.fr

Art oratoire

Samedi 16 octobre 2021 à 19h30

Concours d'éloquence des avocats et élèves avocats

Plaidoiries et remise des prix

Finale du concours avocats

Finale du concours élèves-avocats

Accès gratuit sur réservation sur www.paris-pantheon.fr

Mardi 19 octobre 2021 à 20h

Ecrits contre la peine de mort : une lecture par la Conférence des bâtonniers

En partenariat avec la conférence des bâtonniers

Lecture de textes contre la peine de mort par les bâtonniers :

Des délits et des peines de Cesare Beccaria.

Le Dernier Jour d'un condamné de Victor Hugo.

L'Abolition de Robert Badinter.

L'Exécution de Robert Badinter.

Contre la peine de mort de Robert Badinter.

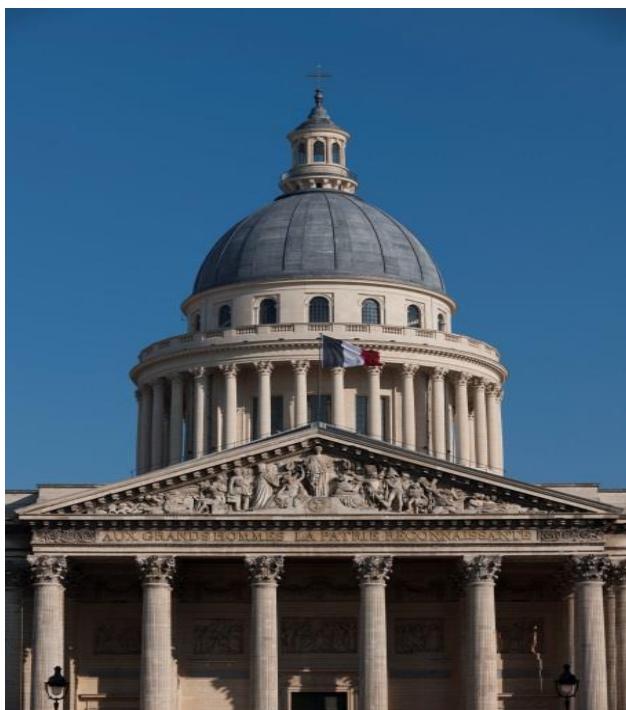
L'Étranger d'Albert Camus.

Réflexions sur la peine capitale d'Albert Camus et Arthur Koestler

Durée : 1h15

Accès gratuit sur réservation sur www.paris-pantheon.fr

Le Panthéon



© Benjamin Gavaudo - CMN

Selon la volonté de Louis XV, l'église Sainte-Geneviève est construite au centre de Paris entre 1764 et 1790. Le 4 avril 1791, l'Assemblée constituante décide de la transformer en Panthéon. La crypte y accueillera désormais les sépultures des grands hommes de la nation. Après Voltaire et Rousseau, ce sont les grands serviteurs de l'Etat, proches de Napoléon, qui y seront inhumés au début du XIX^e siècle. Depuis 1885, année de la mort de Victor Hugo, y reposent ceux qui ont mérité de la patrie par leur engagement citoyen ou leur défense des valeurs républicaines, tels Victor Schoelcher, Jean Moulin, Marie Curie et Alexandre Dumas.

Construit par l'architecte Soufflot (1713-1780), le monument est une manifestation du style néoclassique, très marqué par l'influence de l'Antiquité (fronton, plan en croix grecque, colonnes corinthiennes). Eminent architecte des Lumières, il propose en effet une

ambitieuse synthèse de l'art antique, de l'art gothique et de la Renaissance, qui le relie aux grands architectes du XVI^e siècle.

Les toiles marouflées, datant d'une époque où le lieu était redevenu une église (deuxième moitié du XIX^e siècle), présentent des figures monarchiques et religieuses de l'histoire de France. Elles sont l'œuvre de douze peintres de formation principalement académique, presque tous habitués des commandes officielles.

Enfin la présence du pendule de Foucault est à noter. Cette expérience scientifique installée par Foucault lui-même en 1851 est constituée d'une sphère métallique de 47 kg suspendue à un fil de 67 mètres. Elle démontre la rotation de la terre sur elle-même.

Le Panthéon est ouvert à la visite, animé et restauré par le Centre des monuments nationaux.

Ma pierre à l'Edifice

En se connectant sur www.mapierrealedifice.fr, les amoureux du patrimoine peuvent faire un don pour le Panthéon (« Mon monument préféré ») et ainsi contribuer à l'animer, l'entretenir et le préserver.

Informations pratiques

Panthéon

Place du Panthéon

75005 Paris

01 44 32 18 00

www.paris-pantheon.fr

Facebook: www.facebook.com/pantheondeparis

Instagram: www.instagram.com/pantheon.paris

Modalités de visite Covid-19

L'accès au monument est conditionné à la présentation d'un pass sanitaire pour toutes les personnes de 18 ans et plus.

Réservation conseillée sur le site www.paris-pantheon.fr

Nombre de visiteurs limité

Chaque visiteur est invité à respecter les consignes de sécurité indiquées dès l'entrée du monument

Port du masque obligatoire dans le monument

Gel hydro alcoolique à disposition tout au long du parcours dans le monument

Les visiteurs sont invités à consulter en amont de leur visite le site www.paris-pantheon.fr où les modalités de visite sont mises à jour en cas d'évolution liée à la situation sanitaire.

Horaires

Ouvert tous les jours

Du 1^{er} avril au 30 septembre : 10h - 18h30

Du 1^{er} octobre au 31 mars : de 10h - 18h

Dernier accès 45 minutes avant la fermeture.

Fermetures

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Tarifs

Tarif unique 11€50

Tarif groupe (à partir de 20 personnes) 9€

Tarif groupe scolaire (en visite libre) 40€

Gratuité

Moins de 18 ans (en famille et hors groupes scolaires)

18-25 ans (ressortissants de l'Union Européenne et résidents réguliers non-européens sur le territoire de l'Union Européenne, hors groupes scolaires)

1^{er} dimanche du mois de janvier à mars et de novembre à décembre

Personne handicapée et son accompagnateur,

Demandeur d'emploi, sur présentation d'une attestation de moins de 6 mois, bénéficiaires des minima sociaux, aide sociale

Journalistes

Accès

En transport en commun : Métro ligne 10 / RER B / Bus lignes 21, 27, 38, 82, 84, 85, 89.

En voiture : Boulevard Saint-Michel puis rue Soufflot

Le CMN en bref

Sites archéologiques de Glanum et de Carnac, abbayes de Montmajour et du Mont-Saint-Michel, châteaux d'If et d'Azay-le-Rideau, domaine national de Saint-Cloud, Arc de Triomphe ou encore villas Savoie et Cavrois constituent quelques-uns des 100 monuments nationaux, propriétés de l'Etat, confiés au Centre des monuments nationaux. Premier opérateur public, culturel et touristique avec près de 10 millions de visiteurs par an, le Centre des monuments nationaux conserve et ouvre à la visite des monuments d'exception ainsi que leurs parcs et jardins. Ils illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français. S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose à plus de 85 % sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des librairies-boutiques, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le Centre des monuments nationaux est un acteur de solidarité patrimoniale. Les monuments bénéficiaires permettent la réalisation d'actions culturelles et scientifiques sur l'ensemble du réseau. Par ailleurs, après la restauration et l'ouverture de l'Hôtel de la Marine au mois de juin 2021, le CMN restaure le château de Villers-Cotterêts pour y ouvrir la Cité internationale de la langue française en 2022. Enfin, le CMN s'affirme comme un acteur important dans le numérique avec l'Incubateur du patrimoine lancé en 2018.

Retrouvez le CMN sur



Facebook : www.facebook.com/leCMN



Twitter : [@leCMN](https://twitter.com/leCMN)



Instagram : [@leCMN](https://www.instagram.com/leCMN)



YouTube : www.youtube.com/c/lecmn



LinkedIn : www.linkedin.com/company/centre-des-monuments-nationaux



TikTok : [@le_cmn](https://www.tiktok.com/@le_cmn)

Monuments placés sous la responsabilité du CMN pour être ouverts à la visite

Auvergne-Rhône-Alpes

Château d'Aluteribe
Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse
Château de Chareil-Cinrat
Château de Voltaire à Ferney
Trésor de la cathédrale de Lyon
Ensemble cathédral du Puy-en-Velay
Château de Villeneuve-Lembron

Hauts-de-France

Tours et trésor de la cathédrale d'Amiens
Château de Coucy
Villa Cavrois à Croix
Château de Pierrefonds
Château de Villers-Cotterêts (ouverture en 2022)
Colonne de la Grande Armée à Wimille

Occitanie

Tours et remparts d'Aigues-Mortes
Château d'Assier
Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue
Château et remparts de la cité de Carcassonne
Château de Castelnau-Bretenoux
Site archéologique et musée d'Ensérune
Château de Gramont

Bourgogne-Franche-Comté

Chapelle aux Moines de Berzé-la-Ville
Cathédrale de Besançon et son horloge astronomique
Château de Bussy-Rabutin
Abbaye de Cluny

Ile-de-France

Château de Champs-sur-Marne
Château de Jossigny
Château de Maisons
Villa Savoie à Poissy

Paris

Arc de Triomphe
Chapelle expiatoire
Colonne de Juillet
Conciergerie

Bretagne

Grand cairn de Barnenez
Sites mégalithiques de Carnac
Site des mégalithes de Locmariaquer
Maison d'Ernest Renan à Tréguier

Normandie

Abbaye du Bec-Hellouin
Château de Carrouges
Abbaye du Mont-Saint-Michel

Pays de la Loire

Château d'Angers
Maison de Georges Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard

Centre-Val de Loire

Château d'Azay-le-Rideau
Château de Bouges
Crypte et tour de la cathédrale de Bourges
Palais Jacques Cœur à Bourges
Tour de la cathédrale de Chartres
Château de Châteaudun
Château de Fougères-sur-Bièvre
Maison de George Sand à Nohant
Château de Talcy
Cloître de la Psallette à Tours

Nouvelle Aquitaine

Cloître de la cathédrale de Bayonne
Tour Pey-Berland à Bordeaux
Château de Cadillac
Abbaye de Charroux
Tours de la Lanterne, Saint-Nicolas et de la Chaîne à La Rochelle
Abbaye de La Sauve-Majeure
Sites préhistoriques des Eyzies-de-Tayac-Sireuil
Site archéologique de Montcaret
Château d'Oiron
Grotte de Pair-non-Pair
Château de Puyguilhem
Site gallo-romain de Sanxay

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cloître de la cathédrale de Fréjus
Site archéologique de Glanum
Château d'If
Villa Kérylos
Trophée d'Auguste à La Turbie
Place forte de Mont-Dauphin
Abbaye de Montmajour
Cap moderne à Roquebrune-Cap-Martin
Hôtel de Sade à Saint-Rémy-de-Provence
Monastère de Saorge
Abbaye du Thoronet

Grand Est

Château de Haroué
Château de La Motte Tilly
Palais du Tau à Reims
Tours de la cathédrale de Reims

La mise en place d'un programme d'abonnement annuel « Passion monuments », disponible en ligne au prix de 45 €, permet de proposer aux visiteurs un accès illimité aux sites du réseau du CMN, et de nombreux autres avantages.

passion.monuments-nationaux.fr